



CHAMPIONNAT U 11 ELITE MIXTE SAISON 2024 / 2025

REGLEMENT PARTICULIER

La MIXITE EST AUTORISEE

Le championnat « U 11 ELITE » est composé de 3 poules de 6 équipes et se rencontreront en match ALLER et RETOUR.

DEUXIEME PHASE

A l'issue de la première phase, les équipes seront réparties en deux niveaux

- « ELITE TITRE » (équipes classées 1^{ère}, et 2^{ème}, de chaque poule)
- « ELITE CLASSEMENT DE 7 A 12 » (équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} de chaque poule)
- « ELITE CLASSEMENT DE 13 A 18 » (équipes classées 5^{ème} et 6^{ème} de chaque poule)

La commission sportive pourrait être amenée à modifier certaines modifications à ce règlement

Pour l'attribution du titre de champion départemental « U 11 ELITE »

A l'issue de la 1^{ère} phase

Les équipes classées 1^{ère}, et 2^{ème}, de chaque poule seront réparties 1 poule de 6 équipes qui se rencontreront en match ALLER / RETOUR. Les résultats des rencontres en 1^{ère} phase entre des équipes d'une même poule ne sont repris en compte.

Dates pressenties : 11, 18 janvier 1 février 1, 15, 22,29 mars 26 avril 3,17 mai

L'équipe classée 1^{ère} à l'issue de ce championnat sera sacrée championne départementale « U11 Elite »

POULE CLASSEMENT ELITE 7 A 12

A l'issue de la 1^{ère} phase

Les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} de chaque poule seront réparties 1 poule de 6 équipes qui se rencontreront en match ALLER/RETOUR. Les résultats des rencontres en 1^{ère} phase entre des équipes d'une même poule ne sont pas repris en compte.

Dates pressenties : 11, 18 janvier 1 février 1, 15, 22,29 mars 26 avril 3,17 mai

Après les rencontres de cette 2^{ème} phase un classement de 7 à 12 sera effectué

POULE CLASSEMENT ELITE 13 A 18

A l'issue de la 1^{ère} phase

Les équipes classées 5^{ème} et 6^{ème} de chaque poule seront réparties 1 poule de 6 équipes qui se rencontreront en match ALLER/RETOUR. Les résultats des rencontres en 1^{ère} phase entre des équipes d'une même poule ne sont pas repris en compte.

Dates pressenties : 11, 18 janvier 1 février 1, 15, 22,29 mars 26 avril 3,17 mai

Après les rencontres de cette 2^{ème} phase un classement de 13 à 18 sera effectué

ARBITRAGE :

Les arbitres sont désignés par le répartiteur arbitre du district concerné. Les frais d'arbitrage sont régler à part égale par les clubs même si le club à une école d'arbitrage.

N.B

- ABBR reçoit salle OSTERMEYER à RANG DU FLIERS

Responsables du championnat :

Annie VERRON

Port : 06 74 87 95 47

averron@pasdecalaisbasketball.org